



Objet : Lettre d'information aux parents concernant la prise de comprimés d'iode en cas d'urgence nucléaire¹

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Le Plan fédéral d'urgence nucléaire a été actualisé en mars 2018.

Il prévoit que les comprimés d'iode stable puissent être administrés aux enfants, femmes enceintes et allaitantes sur tout le territoire belge en cas d'accident nucléaire, si la quantité d'iode radioactif dans l'air le justifie.

Cette mesure vise à prévenir le risque de cancer de la thyroïde. En effet, en administrant de l'iode non radioactif en cas d'accident nucléaire, on peut empêcher l'absorption d'iode radioactif dans la glande thyroïde, en espérant réduire ainsi le risque de cancer de la thyroïde. Le risque de cancer thyroïdien est particulièrement élevé chez les enfants, tandis que les contre-indications à la prise d'iode chez les enfants sont exceptionnelles et les effets secondaires rares.

En cas d'urgence nucléaire survenant pendant nos heures d'ouverture, nous suivons les recommandations du Ministère de la Santé publique ou du Gouverneur de notre Province concernant l'administration de comprimés d'iode.

Nous vous invitons à nous signaler, dans la fiche médicale, une éventuelle contre-indication à la prise d'iode chez votre enfant.

Les comprimés ne seront jamais administrés de notre propre initiative, mais uniquement si la recommandation est donnée par les autorités. Etant donné qu'il sera recommandé également à chacun de ne pas sortir, votre enfant restera à l'abri dans nos locaux, avec le personnel et les autres personnes présentes, jusqu'à ce que les autorités lèvent cette recommandation.

Cordialement,

Le centre récréatif de la Ville de Mons.

¹ Annexe de la fiche médicale des centres récréatifs de la Ville de Mons